

# BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

## Bourses de collèges

Le dossier de demande de bourses nationales d'enseignement du second degré de collège pour l'année scolaire en cours est à remplir par connexion sur le portail « téléservices » depuis le site internet *du collège "Victor Hugo" Besançon* **impérativement courant septembre**.

Les dossiers sont gérés dans l'établissement. La demande doit être renouvelée chaque année scolaire.

Document financier de référence :

- photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu (année - 2) soit 2016 reçu en 2017 pour l'année scolaire 2018/2019

Apporter à l'intendance :

- 1 relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal
- 1 enveloppe timbrée petit format à l'adresse des parents.

## Bourses de lycées

La date limite de dépôt des demande de bourses nationales d'enseignement du second degré de lycée **pour l'année scolaire 2018/2019, est fixée au 20 juin 2018** ; le dossier est à remplir par connexion sur le portail « téléservices » depuis le site internet *du collège "Victor Hugo" Besançon* pour les élèves de 3° scolarisés actuellement dans l'établissement.

Document financier de référence :

- avis d'imposition sur le revenu (année - 2), soit 2016 reçu en 2017